



CCAS JEUMONT

BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

Public concerné : Jeunes et adultes entre 18 et 55 ans résidant sur la commune de Jeumont

Aide	Conditions	Principes de l'aide
Bourse au permis de conduire	<ul style="list-style-type: none">• Domicilié sur la commune de Jeumont depuis au moins 1 an• Être dans un parcours d'insertion professionnelle ou en activité professionnelle• Remplir un dossier de candidature explicitant la composition familiale, sociale, scolaire, professionnelle, ainsi que les motivations et les ressources du foyer fiscal.	<ul style="list-style-type: none">• La bourse sera accordée après examen de la situation du demandeur par une Commission de sélection d'attribution de la bourse.• En échange de la bourse, le bénéficiaire devra effectuer un nombre d'heures de bénévolat calculé sur 5% de la bourse allouée pour les leçons de conduite au sein des services municipaux jeumontois ou des associations caritatives en fonction de ses aptitudes uniquement sur les heures de conduite en déduction du coût du code. Pour les personnes bénéficiant simplement de l'aide au code, le bénévolat à effectuer sera de 4 heures.• La bourse sera calculée en complément de l'autofinancement éventuel des prestataires (FDAJ, PLIE, CAF, Département, ...)• La bourse peut être allouée pour des personnes ayant le code ou en cours de formation.• Le paiement des leçons de conduite se fera par étape de 10 leçons de conduite.• Dans ce cadre, le CCAS aura la possibilité de conventionner avec l'auto-école sociale « Trajectoire » mais également avec les auto-écoles de la ville (secteurs marchands) en développant un partenariat. La bourse sera versée directement aux auto-écoles.

Référént de l'action : Mme BOUCHET Aurélie 03.27.53.03.03 - Mail : aurelie.ccasjeumont@orange.fr 98, rue Hector Despret 59460 JEUMONT